



CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

NOMBRE DE PRESENTS : 29

NOMBRE DE VOTANTS : 33

L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 juin, s'est assemblé en la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Jérôme STEFFE, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs STEFFE, AUBRY, BOSC-NOUQUERET, BOUSSEAU, BOVA-SAINT-ANDRE, CELAN, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, DESVERGNES, FABRE, FAVIER-LAFAYE, GOURPIL, HARRIBEY, HUIN, LABORDE, LANGLOIS, MERCIER, MOUSTIE, REMIGI, REVER, RULLEAU, SILVESTRE, BUCHOUL, DUBOURG, MOREIRA, TACHON, FABRE, TRINQUART.

ABSENTS :

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme BAVARD à Mme REVER, M. DAMAY à Mme DESVERGNES, M. LOUSTAU à Mme HUIN, Mme RULLEAU à M. MERCIER, Mme TRUAISCH à Mme DUBOURG

SECRETAIRE DE SEANCE : Mélanie FABRE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Madame a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte-rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal du 5 juin a été adopté à l'unanimité.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2026- DELIBERATION N°6/5

Réf: Affaires culturelles – Vincent Salvis – 9.1.

OBJET : RENCONTRES MUSICALES INTERNATIONALES DES GRAVES – PROJET DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION KINOR DAVID - AUTORISATION

Madame DESVERGNES expose :

Dans le cadre des Rencontres Musicales Internationales des Graves, la commune de Cestas et l'association KINOR DAVID souhaitent mettre en place un partenariat pour des actions de médiation et un concert public sur la commune de Cestas.

Ces actions de médiation et le concert se dérouleront les 15 et 16 octobre 2026.

L'intervention se déroulera en 2 temps :

- temps scolaire le jeudi (journée) et vendredi matin
- temps concert public Halle polyvalente de Bouzet le vendredi soir

Le concert public à la Halle polyvalente du Bouzet sera tarifé à 10 € (gratuité pour les mineurs) dans le cadre de la régie des spectacles de Canéjan-Cestas.

L'association KINOR DAVID, sollicite également le concours de la Commune dans l'organisation du festival « Musique en Graves » du 16 au 24 juillet 2026, notamment un soutien logistique et matériel au niveau des transports.

Il vous est proposé de signer une convention avec l'association KINOR DAVID afin de définir les rôles et participations de chacun à l'organisation de ces manifestations et d'autoriser la prise en charge par la commune des frais de nuitées et de repas pour les artistes, des frais de location des instruments de musique, le versement de la somme de 8 000€ à l'association KINOR DAVID au titre des frais artistiques et la prise en charge par la commune des frais de transport du festival « Musique en Graves ».

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal 28 voix pour, 5 CONTRE (groupe DEMAIN CESTAS).

- Fait siennes des conclusions de Madame DESVERGNES -
- Autorise le Maire à signer la convention ci-jointe, à prendre en charge les nuitées et repas des artistes, les frais de location des instruments de musique, à verser la somme de 8 000 euros à l'association KINOR DAVID dans le cadre du partenariat et à prendre en charge les frais de transport, facturés par la communauté de communes Jalle Eau Bourde, pour le festival « Musique en Graves »
- Indique que les crédits sont prévus dans le budget primitif 2026 pour les frais du partenariat pour un montant de 22 000 €.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Mélanie FABRE



LE MAIRE,

Jérôme STEFFE



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 09/09/2026 et de sa publication sur le site internet de la commune le 09/09/2026
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



RENCONTRES MUSICALES INTERNATIONALES DES GRAVES

A – Organisation des ACTIONS DE MEDIATION 2026 et d'un concert public sur la commune de CESTAS

B – Concours de la commune de CESTAS à l'organisation du FESTIVAL « Musique en Graves » - du 16 au 24 juillet 2026.

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

La commune de CESTAS, dont le siège est 2 avenue du Baron Haussmann, 33610 CESTAS, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Jérôme STEFFE, dûment habilité en vertu de la délibération du Conseil municipal en date du 1er juillet 2026 n°6/5 reçue en préfecture le juillet 2026, d'une part

Et,

L'Association Kinor David, organisatrice des Rencontres Musicales Internationales des Graves, représentée par sa Présidente Madame Sonya BECKER, domiciliée 9 Chemin du Pas de la Côte - 33140 VILLENAVE D'ORNON, d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – DESCRIPTION

L'Association Kinor David organise en partenariat avec la commune de CESTAS et son Service Culturel :

1. **L'ORGANISATION DES ACTIONS DE MEDIATION** pendant la saison 2026 en milieu scolaire, ainsi que 1 concerts publics (*annexe 1*)

Sur la période suivante :

- **15 / 16 octobre 2026 – Thème à définir**

L'intervention se déroulera en 2 temps :

- temps scolaire le jeudi et vendredi matin,
- temps concert public Halle polyvalente de Bouzet le vendredi soir.

2. **LA 26^{me} EDITION DU FESTIVAL Musique en Graves** qui aura lieu du 16 au 24 juillet 2026, fait l'objet d'une contribution de la commune, au niveau des transports des élèves de masterclasses. Le montant de la participation au titre des avantages en nature est évalué à 1496.51 € TTC. L'association remettra également à la collectivité 70 billets gratuits. (*annexe 2*)

ARTICLE 2 – OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

- 1 - L'Association Kinor David souscrira une **assurance de responsabilité civile**.
- 2 - L'Association Kinor David s'engage à respecter **les obligations en matière de communication** comme énoncé ci-après :
Le logo de la commune de Cestas sera sur les affiches et supports médiatiques qu'elle fera réaliser tout en respectant la charte d'utilisation de la Commune.
- 3 - L'Association « Kinor David » appliquera **les tarifs réduits** de 30 euros (au lieu de 35 €) pour les habitants de Cestas souhaitant assister aux concerts de la 26^e édition du festival « Musique en Graves » du 16 au 24 juillet 2026 (sur présentation d'un justificatif de domicile).
- 4 - L'Association « Kinor David » offre à la collectivité de Cestas **70 places** individuelles (soit **35 cartons d'invitations valables pour 2 personnes** chacune) pour les concerts du festival 2026.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DE LA COMMUNE

La Commune fera son affaire personnelle pour :

- **Les mises à disposition des services – culturel, écoles et logistique :**
La publication de l'encart annonçant le festival dans le journal municipal.
La communication sur l'Action Médiation auprès des services concernés.
- **L'organisation des Actions Médiation :** les services de la commune se chargeront de l'organisation logistique et des **besoins matériels** pour chaque manifestation, notamment la sonorisation si nécessaire ainsi que la location des pianos (type Yamaha C6 pour les pianos demi- queues et type U1 pour les pianos droits) ou tout autre instrument de musique (percussions et autres).
- **Le cas échéant la municipalité appliquera sa propre tarification et billetterie** pour les concerts entrant dans le cadre de l'**Action Médiation** en milieu scolaire.
- **La commune s'engage à régler dans le mois qui suit la session musicale (annexe 3).**
- Les frais annexes liés à la venue des artistes ; dans la limite de 55 repas et 32 nuitées pour l'hébergement. Les boissons ne seront pas comprises dans la prise en charge des repas qui sera plafonné à 20 € le repas.
- **Le soutien logistique (transport)** sur les lieux des masterclasses et concerts **pendant le festival** en juillet 2026 : Bordeaux St-Jean, Gradignan, Léognan, Martillac, Podensac - *selon l'annexe 2 jointe*. La commune de Cestas prendra en charges la facturation des transports effectuée par la communauté de communes Jalle Eau Bourde, soit un total de 1 496.51 € TTC.

ARTICLE 4 : RESERVES

La Commune peut résilier de plein droit la présente convention dans le cas où l'Association Kinor David ne respecterait pas les clauses établies précédemment.

Fait à Cestas, le 2026

La Présidente
Sonya Becker

Le Maire
Jérôme STEFFE

RENCONTRES MUSICALES INTERNATIONALES DES GRAVES

A – Organisation des ACTIONS DE MEDIATION 2026 et d'un concert public sur la commune de Cestas

B – Concours de la commune de Cestas à l'organisation du FESTIVAL « Musique en Graves » - du 16 au 24 juillet 2026.

ANNEXE 1

ACTIONS DE MEDIATION PREVUES EN 2026

Dans le cadre du programme d'enseignement artistique et culturel mis en place par les équipes artistiques des Rencontres Musicales Internationales des Graves pour le 2ème semestre 2026 nous imaginons plusieurs interventions en milieu scolaire.

Considérant que l'accès aux arts et la musique plus particulièrement sont un levier de réussite et d'épanouissement pour tous, et ne doivent en aucun cas être la chasse gardée d'une frange réduite de la population, nous avons décidé de mettre en œuvre une série d'actions culturelles structurantes et régulières dans une démarche citoyenne d'accès à la musique classique.

Les actions de médiation ont été conçues pour deux lieux distincts : un temps de travail en milieu scolaire et un concert tout public dans l'une des salles de spectacles de la commune.

Le travail proposé en milieu scolaire et en direction des RPA s'articulera en plusieurs temps :

- un temps interactif dédié à la découverte des instruments, différentes familles, fonctionnement et sonorités,
- une présentation de la thématique prévue, ciblée sur le compositeur, ses œuvres, l'environnement historique et culturel,
- un temps de découverte suivi d'un temps de participation musicale active des élèves, avec un moment de pratique rythmique et mélodique, sous forme de percussions corporelles et/ou de passages chantés,
- enfin, les temps de travail, de découverte et de participation seront conclus par un temps de restitution des apprentissages, et d'un concert pédagogique dans la Halle polyvalente de Bouzet.

En marge de ce travail pédagogique en milieu scolaire, les artistes proposeront un concert ludique à la Halle polyvalente du Bouzet. Ces temps d'échange de transmission, et de découverte seront agréables et accessibles à tous, afin de contribuer à l'enrichissement personnel et à l'ouverture d'esprit de chacun des publics.

ANNEXE 2 - BESOINS en TRANSPORT

Mise à disposition des services d'un bus (avec le chauffeur) de 53 places sur les lieux des masterclasses et concerts pendant le festival en juillet 2026 comme suit :

Contact général : Volga Voronovskaia 07 85 82 19 47 – volga.voronovskaia@gmail.com

Nombre de bus	NB de personnes	DATE	DEPART	ARRIVEE	Personne accompagnante:
BUS GARE					
1	40 pers. Bus avec la soute	Dimanche 19 juillet	Gare Saint Jean. Départ 15h-15h15	Château Moulerens, Gradignan	
1	30 pers Bus avec la soute	Dimanche 26 juillet	Château Moulerens, Gradignan. Départ 9h-9h30	Gare Saint Jean, Bordeaux	
BUS CONCERTS					
1	40 - 50 pers	Lundi 20 juillet	Château Moulerens, Gradignan. Départ 19h45.	Château de France Léognan Départ pour Gradignan vers 23h	
1	40 - 50 pers	Mardi 21 juillet	Château Moulerens, Gradignan. Départ 19h45.	Domaine de Chevalier Léognan Départ pour Gradignan vers 23h	
1	40 - 50 pers	Mercredi 22 juillet	Château Moulerens, Gradignan. Départ 19h30	Maison des Vins de Graves Podensac. Départ pour Gradignan vers 23h	
1	40 - 50 pers	Jeudi 23 juillet	Château Moulerens, Gradignan. Départ 19h45	Château Latour Martillac Léognan Départ pour Gradignan vers 23h	
1	40 - 50 pers	Vendredi 24 juillet	Château Moulerens, Gradignan. Départ 19h45	Château Carbonnieux Léognan Départ pour Gradignan vers 23h	

Adresse : Château Moulerens, 2 rue Pichey, 33170 Gradignan,
 GPS : parc de Moulerens 33170 Gradignan.
 Code de Portail 7213

Après le portail avancer sur l'allée jusqu'au parking de fond, après la piscine.

ANNEXE 3

RMIG - ACTIONS DE MEDIATION 2026		
Dates et détail des actions - Contribution financière de Cestas		
	Dépenses	Contribution financière Cestas
15-16 octobre 2026 –	9 personnes	
Préparation programme scolaire		Dont 8000 euros de prise en charge par la commune de Cestas
Interventions scolaires + concert pédagogique		
Concert grand public		
Mise à disposition salle de Concert + techniciens + logistique	à la charge de la municipalité	
Location des instruments de musiques nécessaires selon fiche technique fournie par l'artiste pour Salle du Bouzet (pianos percussions)	à la charge de la municipalité, dans la limite de 2000 € TTC	Hébergement et repas (3 nuités) pour 9 personnes